

GUIDE des écoles et des loisirs

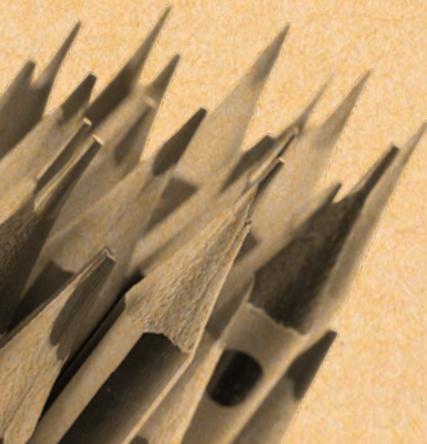
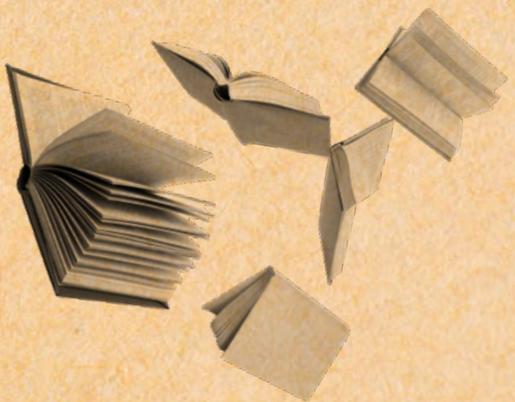


Toute
petite
section



CM2

2025-2026



unicef 
pour chaque enfant


VILLE DE
Bailleul

ÉDITO

Chers parents,

Conçu pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire, **ce guide des écoles et des loisirs est une ressource précieuse.**

Vous y retrouverez toutes les informations essentielles concernant l'organisation des temps scolaires, la restauration, les activités périscolaires et extrascolaires, les loisirs ainsi que les nouveautés pour les enfants de maternelle ou de primaire.

« Ville amie des enfants » de l'UNICEF depuis 2021, **la Ville de Bailleul se construit chaque jour un peu plus à hauteur d'enfants.** Les actions que nous entreprenons en faveur des plus jeunes s'inscrivent dans cette voie et sont le reflet de notre projet éducatif global adopté en juin 2023. **Rues scolaires, espaces sans tabac, végétalisation des cours de récréation, jeux tracés au sol, plan numérique, petits déjeuners à l'école... Les engagements tenus sont nombreux et pluriels.**



Antony Gautier
Maire de Bailleul



Gaëlle Lefèvre-Dehaut
Adjointe au Maire déléguée à l'éducation



Valérie Couture
Conseillère municipale déléguée à la jeunesse



Vanessa Dehondt
Conseillère municipale déléguée aux activités de loisirs éducatifs et à la petite enfance

Nous offrons à chaque enfant bailleulois **les mêmes chances d'accès aux activités**, quel que soit le niveau de revenu de ses parents. C'est pourquoi, depuis septembre 2023, **nous avons mis en place de nouveaux tarifs pour les activités des écoles municipales artistiques** (musique, arts plastiques, théâtre, dentelle), **pour les activités périscolaires et extrascolaires** (garderie et étude) **ainsi que pour les accueils de loisirs.**

Cette année encore, **nous poursuivons le dispositif Pass'famille assos**, une aide de 5 à 100 € offerte à tous les enfants bailleulois âgés de 2 à 11 ans s'inscrivant dans une association bailleuloise.

Des engagements forts qui viennent réaffirmer le principe d'équité auquel nous tenons tous.

Parents, enfants, nous vous souhaitons une très belle année scolaire !

3,6 millions d'€ pour l'éducation, l'enfance et la jeunesse en 2025

- Installation d'un city stade à La Crèche
- Financement du Pass'famille assos
- Mise en place d'un plateau vélo à proximité de l'école Pasteur, porté par le conseil citoyen
- Travaux courants



LES ÉCOLES

Comment inscrire votre enfant dans une école ?

Pour les écoles publiques, adressez votre demande de pré-inscription à education@ville-bailleul.fr, avec l'ensemble des pièces justificatives, puis prenez contact avec le directeur ou la directrice de l'école pour procéder à l'inscription définitive.

Pour les écoles privées, prenez contact directement avec l'école concernée.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Groupe scolaire Jan de Belle

Directeur : M. Maton

1 École maternelle La Fontaine

Rue Saint-Jacques

03 28 49 21 67

lafontaine@ville-bailleul.fr

2 École élémentaire Sévigné

Rue Saint-Jacques

03 28 48 70 39

sevigne@ville-bailleul.fr

3 École élémentaire Victor Hugo

Rue des Sœurs Noires

03 28 48 73 70

victor-hugo@ville-bailleul.fr

Groupe scolaire Thyl Decoster

Directrice : Mme Meurisse

4 École maternelle Thyl l'espiègle

Rue Arnould de Gramines

03 28 48 79 65

thyl-decoster@ville-bailleul.fr

5 École élémentaire Decoster

Rue Désiré Carnel

03 28 49 16 30

thyl-decoster@ville-bailleul.fr

Groupe scolaire Pasteur

6 École maternelle Pasteur

Directrice : Mme Croes

20 rue Pasteur

03 28 49 21 09

maternelle-pasteur@ville-bailleul.fr

6 École élémentaire Pasteur

Directrice : Mme Ansart

20 rue Pasteur

03 28 41 23 77

elementaire-pasteur@ville-bailleul.fr

Dans les hameaux

7 École primaire Pieter Brueghel

Directrice : Mme Maillard

Rue de la Serpentine, La Crèche

03 28 40 40 49

pieterbrueghel@ville-bailleul.fr

8 École primaire Jacques Prévert

Directrice : Mme Riem

4950 route de Vieux-Berquin,

Outtersteene

03 28 42 76 90

jacquesprevert@ville-bailleul.fr

9 École primaire Les petits cailloux

Directeur : M. Willaert

3435 Plumstraete, Steent'je

03 28 41 15 07

petscailloux@ville-bailleul.fr

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

10 École primaire Saint-Albert

Directrice : Mme Hallaert

60 rue du Musée

03 28 49 06 51

ec.st.albert.bailleul@wanadoo.fr

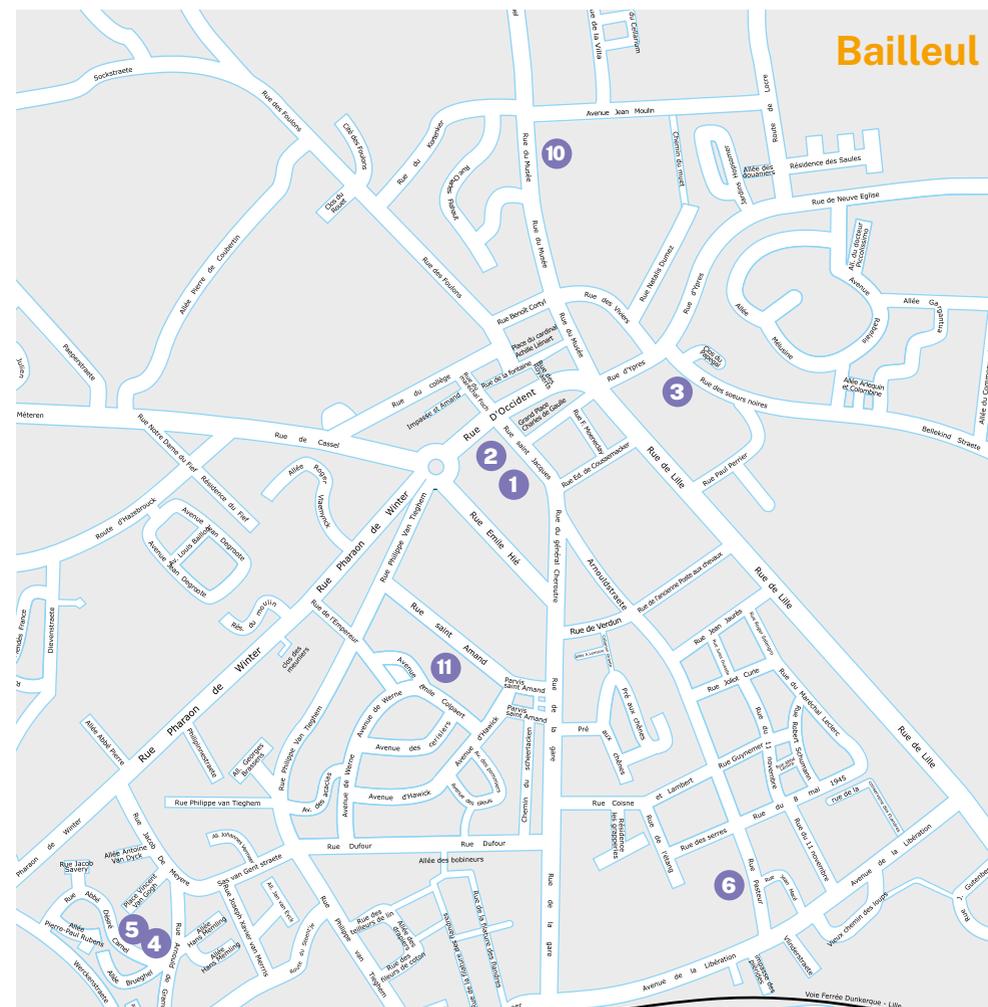
11 École primaire Saint-Amand

Directeur : M. Roussel

5 rue Saint-Amand

03 28 49 15 26

ecole.sasm.bailleul@orange.fr



LE PROJET Éducatif Global



Bailleul, « Ville amie des enfants » depuis 2021, a réaffirmé en 2023 son engagement auprès des enfants et de la jeunesse à travers son Projet Éducatif Global.

Il s'agit d'une « feuille de route » qui détermine les axes principaux de la politique éducative portée par la Ville. Il concerne les enfants et les jeunes depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion dans la vie professionnelle.

OBJECTIF

Œuvrer pour que chaque enfant bailleulois puisse s'épanouir et grandir dans les meilleures conditions, tout en étant à l'écoute des besoins et des préoccupations de ses parents.

VENIR à l'école

À pied ou à vélo

Lorsque l'école est située à proximité du domicile, venir à pied ou à vélo est une solution 100% bénéfique !

Pour l'enfant, cela favorise ses capacités de concentration et lui permet de réaliser une activité physique. Aux abords de l'école, cela diminue l'insécurité routière et la pollution.

Les rues scolaires

Pour répondre aux objectifs de santé et de sécurité des enfants, la Ville a mis en place le dispositif de « rues scolaires », des rues qui deviennent piétonnes aux heures d'entrée et de sortie de classe : dispositif déployé rue des Sœurs Noires, aux abords de l'école Victor Hugo et rue Pasteur, près des écoles Pasteur.



Retrouvez les conseils de l'association
Droit au Vélo pour venir à l'école à pied
ou à vélo sur droitauvelo.org



NOUVEAU

Pour faciliter les trajets vers les établissements scolaires, la **navette urbaine Hop Bus** circule toute la journée dans Bailleul. Par ailleurs, des lignes interurbaines desservent également les hameaux, permettant aux élèves résidant en dehors du centre-ville de rejoindre facilement l'école.



PLANNING TYPE d'un jour de classe



LES PARENTS acteurs de l'école



Les représentants des parents d'élèves

Élus en début d'année scolaire, les représentants des parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils participent aux conseils d'école dans le premier degré (écoles) et aux conseils de classe et d'administration des établissements d'enseignement du second degré (collèges et lycées). Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école. Le dialogue avec les enseignants, les personnels de l'école et la Ville est ainsi assuré dans chaque établissement.

Les associations de parents d'élèves

Elles ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves. Elles ont pour rôle d'informer les familles sur la vie de l'établissement. À ce titre, elles peuvent disposer de moyens matériels et diffuser des documents permettant de faire connaître leur action.

1 229
ENFANTS
ACCUEILLIS
dans les écoles
publiques
et privées

LE TEMPS périscolaire

Le temps périscolaire est le temps que l'élève passe à l'école en dehors des cours obligatoires : accueil du matin et du soir, déjeuner, activités ou encore étude surveillée.

Ces services sont proposés par la Ville dans chaque école : un directeur périscolaire, recruté par la mairie, coordonne ces activités qui sont assurées par des animateurs qualifiés.

L'accueil avant ou après l'école

Les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h30.
Réservation obligatoire sur « Bailleul & vous » (voir page 16)



NOUVEAU

Réservation obligatoire

Les réservations pour les temps périscolaires sont obligatoires et s'effectuent jusqu'à 24h ouvrables avant le jour souhaité.

Sans réservation de votre part, une majoration de 1€ est appliquée. Sans annulation préalable, l'activité est facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

MON MÉMO RÉSERVATION

Jour	Délai maximum de réservation ou d'annulation
Lundi >	Jeudi avant minuit
Mardi >	Dimanche avant minuit
Jeudi >	Mardi avant minuit
Vendredi >	Mercredi avant minuit



L'étude surveillée

À partir du CP et jusqu'au CM2, les élèves peuvent réaliser leurs devoirs de 16h30 à 17h30 (heure complète obligatoire), en groupe de 15 maximum, les jours de classe.

L'étude surveillée garantit un accueil encadré et calme pour que l'enfant réalise son travail. Il ne s'agit nullement d'une étude dirigée ni de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Il appartient donc aux parents de vérifier le travail effectué.

Réservation obligatoire sur « Bailleul & vous » (voir page 16)



Plus d'informations auprès du service éducation
au 03 28 50 06 08



Un accompagnement personnalisé des élèves à l'Espace Part'âge Joséphine Baker

La Ville propose un accompagnement à la scolarité destiné aux enfants comprenant une aide aux devoirs, des conseils méthodologiques ainsi que des activités ludiques et éducatives. Ce dispositif gratuit, soutenu par la CAF, vise à favoriser la réussite scolaire de chaque élève tout en apportant un soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants.

L'activité est animée par des professionnels et des bénévoles qui assurent un suivi individuel et personnalisé pour chaque enfant.

Les enfants sont accueillis **chaque mardi et jeudi pendant les périodes scolaires de 17h à 18h30 (accueil possible dès 16h30) à l'Espace Part'âge.**

Sur inscription auprès de l'Espace Part'âge Joséphine Baker.

03 28 50 36 25
centresocial@ville-bailleul.fr



La pause méridienne

L'encadrement des enfants est assuré sur la durée de l'interclasse, entre 11h30 et 13h30 (selon les horaires de l'école). Cela comprend la prise du repas, les temps d'activités et la récréation. Le repas dure une quarantaine de minutes. Il est organisé en deux services. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée d'un référent, d'agents de restauration et d'animateurs. Les maternelles bénéficient de l'accompagnement d'un(e) ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

680 REPAS
servis chaque
jour

7
RESTAURANTS
SCOLAIRES

Permettre à tous les enfants de bien manger

C'est la cuisine centrale de l'EPSM des Flandres qui élabore l'intégralité des repas destinés aux restaurants scolaires bailleulois. Les repas sont réalisés sur place, en utilisant des produits bruts, simples et locaux, tout en limitant l'utilisation de produits ultra-transformés. C'est une démarche logique et saine, à la fois pour la cuisine de l'EPSM, ainsi que pour nos enfants, notre territoire, nos agriculteurs mais aussi pour l'environnement.

OBJECTIF

Augmenter le nombre de repas composés d'aliments bio et/ou de produits locaux d'ici 2026, conformément à la loi EGAlim.

Menus : et si on écoutait les enfants ?

Chaque trimestre, une commission composée des directeurs et intervenants scolaires et périscolaires, d'élus de la Ville, de parents d'élèves, d'agents de restauration et d'enfants valide les menus.

Retrouvez toute l'année les menus dans les écoles et sur « Bailleul & vous »

Des tarifs de cantine adaptés aux revenus des familles

Parce que bien manger est un droit pour tous les enfants, la Ville a décidé d'appliquer en 2022 une baisse des tarifs de la restauration pour les Bailleulois et les non-Bailleulois. 10 tarifs sont fixés contre 3 auparavant, allant ainsi dans le sens d'une plus grande justice sociale.



La réservation des repas

Elle est obligatoire et s'effectue via le portail « Bailleul & vous » jusqu'à 24h ouvrables avant la date du repas désiré. Pour chaque jour, il vous est possible de choisir entre un menu avec ou sans viande. **Tout repas commandé est facturé.** En cas de maladie, seul un certificat médical présenté sous 3 jours au service régie permet de décompter le ou les repas (délai à compter du premier jour d'absence).

Les repas non réservés sont facturés 1 € de plus.

En cas d'absence, n'oubliez pas de décommander votre repas au plus tard 24h ouvrables avant le jour qui avait été réservé. Cela évitera de jeter le repas et ainsi de lutter contre le gaspillage !



MON MÉMO RÉSERVATION

Jour du repas		Délai maximum de réservation ou d'annulation
Lundi	>	Jeudi avant minuit
Mardi	>	Dimanche avant minuit
Jeudi	>	Mardi avant minuit
Vendredi	>	Mercredi avant minuit



LE TEMPS extrascolaire

Le temps extrascolaire est le temps que l'enfant passe en dehors de l'école, le mercredi ou pendant les vacances.

Les mercredis découvertes

Chaque mercredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (hors période de vacances scolaires), **des activités sont proposées aux enfants de 2 à 12 ans**. Accueil possible le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h30, service restauration proposé le midi. Inscription possible à la demi-journée. Le programme des activités est renouvelé à chaque période et consultable sur le portail « Bailleul & vous ». Réservation obligatoire au plus tard le jeudi précédent avant minuit (sous réserve des places disponibles).

Inscription sur « Bailleul & vous »



Les vacances loisirs découvertes, les centres de loisirs estivaux et les stages découvertes

Pour chaque période de vacances scolaires (hormis les vacances de Noël), **la Ville propose d'accueillir les enfants de 3 à 14 ans dans les centres de loisirs, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. Accueil possible le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h30, service de restauration proposé le midi. En complément des accueils de loisirs, **la Ville propose aux enfants âgés de 6 à 12 ans des stages de 5 jours afin de s'essayer à de nouvelles disciplines**, comme le sport, l'art, la musique ou encore la pratique de l'anglais.

Ces structures sont agréées par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport du Nord.

Inscription sur « Bailleul & vous »



+ DE 1 000 ENFANTS ACCUEILLIS
dans les centres de loisirs et dans les stages thématiques en juillet et en août 2025



MON MÉMO VACANCES SCOLAIRES

	Vacances scolaires	Dates des centres	Dates des inscriptions
Vacances d'automne	Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Reprise : lundi 3 novembre 2025	Du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025	Du mardi 23 au mardi 30 septembre 2025
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Reprise : lundi 5 janvier 2026	Pas d'accueil	Pas d'accueil
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 14 février 2026 Reprise : lundi 2 mars 2026	Du lundi 23 au vendredi 27 février 2026	Du mardi 27 janvier au mardi 3 février 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2026 Reprise : lundi 27 avril 2026	Les dates seront fixées ultérieurement	
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2026	Les dates seront fixées ultérieurement	

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une priorité est donnée aux Bailleulois durant la première semaine d'inscription.

Inscription et réservations sur « Bailleul & vous ».

Un accueil est possible de 7h30 à 18h30, une amplitude horaire importante pour vous faciliter la vie !

Mon interlocuteur pour les accueils de loisirs et les stages découvertes :

Service éducation

03 28 50 06 08 / accueil-loisirs@ville-bailleul.fr



INSCRIPTIONS sur le portail



La Ville de Bailleul dispose d'un portail numérique pour réserver l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires municipales. Il est votre allié pour gérer le quotidien de votre enfant de chez vous et 24h/24.

Comment se connecter ?

L'accès au portail « Bailleul & vous » se fait via le lien suivant : espace-citoyens.net/ville-bailleul/.

Si vous n'avez pas encore créé de compte, vous pouvez contacter le service éducation : un lien d'accès vous sera transmis par mail avec un mot de passe provisoire.

Les services

- Réserver les activités périscolaires et extrascolaires des enfants : accueil du matin et du soir, étude, restauration, mercredis découvertes, vacances loisirs découvertes, stages thématiques
- Consulter les grilles tarifaires des différentes activités
- Télécharger et payer ses factures en ligne
- Transmettre ses pièces justificatives
- Échanger avec le service éducation et régie
- Rester informé(e) des actualités et des menus

Le paiement

Pour simplifier vos démarches, le paiement de vos factures peut désormais être réalisé en ligne sur le portail « Bailleul & vous ». Vous pouvez également l'effectuer directement à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h (le jeudi dès 10h) et de 13h30 à 17h, le 1^{er} et le 3^e samedi du mois de 9h à 12h.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour être facturé au bon tarif, vous devez fournir une attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA au service régie ou transmettre une autorisation de consultation de votre espace CAF.

Besoin d'aide ?

Le service régie se tient à votre disposition pour vous accompagner lors de vos premiers pas : n'hésitez pas à le contacter et à demander un rendez-vous pour assister à une démonstration.

03 28 50 06 09
regies@ville-bailleul.fr

DES TARIFS PLUS JUSTES et plus solidaires

Depuis septembre 2023, la Ville de Bailleul applique de nouveaux tarifs pour les activités des **écoles municipales** (musique, arts plastiques, histoire de l'art, théâtre, dentelle, escalade), pour les **activités périscolaires et extrascolaires**.

Une mesure pour **favoriser l'équité entre les familles**, dans la continuité de la refonte des tarifs de la restauration scolaire appliquée depuis septembre 2022.

10 tarifs sont fixés et basés sur 10 tranches de quotients familiaux afin de **prendre en considération les revenus mais aussi la composition des familles**.



Égalité



Équité



Les familles bailleuloises se situant dans **les premières tranches de la grille tarifaire** connaissent **une baisse de tarif**.

Les familles bailleuloises se situant dans **les tranches supérieures** connaissent **une hausse modérée**.

LA VILLE PARTENAIRE des apprentissages et des loisirs

LES ÉCOLES MUNICIPALES

L'école municipale de **musique et d'art dramatique**

32 rue de Lille

03 28 50 06 14 / ecole-musique@ville-bailleul.fr

- **Éveil musical, initiation musicale, cursus musical** incluant un parcours diplômant ou un parcours programme (pratique collective, parcours instrumental amateur, parcours jazz et musiques actuelles).

À partir de 5 ans

- **Art dramatique** : atelier d'expression corporelle et rythmique, initiation, comédie musicale et théâtre.

À partir de 7 ans



L'école municipale d'arts plastiques **Benoît-De-Puydt**

Locaux de l'EPSM, route de Locre

03 28 50 06 15 / emap@ville-bailleul.fr

Cours d'expression graphique et plastique le mardi, mercredi ou samedi, selon les âges.

À partir de 3 ans



L'école **dentellière**

6 rue du Collège / 03 28 50 06 16

ecole-dentelle@ville-bailleul.fr

Cours collectifs de dentelle aux fuseaux le mercredi pour les enfants.

LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Près de 200 associations sportives, culturelles, humanitaires et de loisirs rythment la vie bailleuloise. Elles sont répertoriées dans l'annuaire des associations, que vous pouvez retrouver sur ville-bailleul.fr. Le forum des associations et des activités municipales, organisé avant l'été, vous permet de préparer vos inscriptions pour la rentrée de septembre.



Le **Pass'famille assos** 2-11 ans

Une aide pouvant aller jusqu'à 100 € pour tous les enfants bailleulois de 2 à 11 ans s'inscrivant dans une association de Bailleul.

Les objectifs :

- limiter les freins financiers qui peuvent exister à la pratique d'une activité associative ;
- poursuivre une démarche de justice sociale, en offrant une aide corrélée au quotient familial ;
- soutenir l'activité de nos associations.

L'aide est accordée une fois par année scolaire et par enfant. Vous pouvez faire la demande de votre « Pass'famille assos » auprès du service associations jusqu'au 31 octobre.

Plus d'informations sur ville-bailleul.fr,
au 03 28 50 06 19
ou passfamilleassos@ville-bailleul.fr

LES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Les équipements municipaux proposent tout au long de l'année une offre de loisirs adaptée aux enfants. Spectacles, activités pratiques, sorties, ateliers parents-enfants, séances de cinéma... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

L'Espace Part'âge

Joséphine Baker

Rue Paul Perrier
centresocial@ville-bailleul.fr
03 28 50 36 25

Lieu convivial et ouvert à tous, le centre social développe des actions et encourage des projets en faveur de la petite enfance, des jeunes, des familles et des seniors. **Il propose toute l'année des activités pour tous** et construit les programmes en tenant compte des attentes et des besoins formulés par les adhérents. N'hésitez pas à en pousser la porte !



Des ateliers parents/enfants sont proposés selon les âges :

- **L'atelier 0-3 ans :** « *Naitre ensemble* » permet de nourrir la relation parent/enfant afin de répondre aux besoins spécifiques du très jeune enfant autour d'activités sensorielles.
- **L'atelier 4-11 ans :** « *Grandir ensemble* » ouvre une parenthèse de bien-être aux familles visant à ressourcer parents et enfants autour d'actions proches de la nature.
- **L'atelier 12-17 ans :** « *Prolonger ensemble* » permet de cultiver la connexion parent/ado et d'accompagner la traversée de la période complexe de l'adolescence autour d'ateliers et sorties partagés

Le musée **Benoît-De-Puydt**

24 rue du Musée
musee@ville-bailleul.fr / 03 28 50 06 17

Niché dans une maison bourgeoise d'architecture néo-flamande, le musée regroupe tout un monde d'objets d'art fabuleux réunis par un collectionneur passionné, Benoît De Puydt, qui a légué ses trésors à la ville où il est né.

L'entrée du musée est gratuite toute l'année et une visite guidée est organisée chaque premier dimanche du mois pendant la période d'ouverture. De nombreuses activités ludiques et interactives y sont régulièrement proposées à destination des familles et des enfants.

GRATUIT



Plus d'informations
sur musee-bailleul.fr

Le cinéma « **Le Flandria** »

45 rue des Viviers / flandria@ville-bailleul.fr / 03 28 49 25 96

Classé Art et Essai, Le Flandria est un cinéma de proximité à la programmation variée. Il propose tout au long de l'année des films jeune public, souvent suivis d'animations. Un tarif réduit à 4 € est mis en place pour les moins de 14 ans.



Retrouvez le programme sur la page Facebook du cinéma, sur cinema-leflandria.fr ou en version papier dans les lieux d'accueil de la mairie et chez les commerçants.

La médiathèque « **Au fil des mots** »

22 bis rue d'Ypres / mediatheque@ville-bailleul.fr / 03 28 50 06 13

Espace culturel le plus fréquenté de la ville, la médiathèque donne accès à un large choix d'ouvrages, de CD, de DVD et même de jeux, **pour développer la curiosité et l'envie de découvrir chez les enfants.** À l'ère du numérique, vous avez également accès aux ressources de « Tout apprendre », qui propose des centaines d'heures de cours dans des domaines très variés (musique, soutien scolaire, bureautique...), ainsi qu'à la plateforme « Cafeyn » qui donne accès à plus de 1 600 titres de presse. Des activités et animations sont proposées toute l'année.

GRATUIT



Plus d'informations
sur mediathequesenflandre.fr

S'OUVRIR

Livret d'activités pour les enseignants

Chaque année, la Ville de Bailleul propose à la communauté enseignante un livret d'activités qui complète et enrichit le parcours éducatif de chaque élève. Ce sont plus de 100 activités qui sont proposées en concertation avec le monde enseignant et en partenariat avec le monde associatif local. Intergénérationnel, patrimoine, environnement, lutte contre les addictions, vivre-ensemble et sport sont les axes privilégiés.

SE FORMER



Classe orchestre

La Ville propose l'apprentissage d'un instrument aux enfants de CE2, CM1 et CM2 sur les temps scolaires et périscolaires. Les intérêts : donner accès à tous les enfants à la culture ; favoriser leur éveil et leur curiosité ; créer des temps de restitution pour valoriser l'apprentissage des enfants, développer l'estime de soi et favoriser le respect et l'écoute de l'autre. Les cours sont assurés par des enseignants de l'école de musique et les instruments sont fournis par la Ville.

S'IMPLIQUER

Conseil municipal des enfants et conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des enfants (CME) et le conseil municipal des jeunes (CMJ) sont des instances de démocratie participative composées de jeunes Bailleuloises et Bailleulois, élu(e)s pour un mandat de 2 ans et parrainé(e)s par des élus adultes. Ils sont les intermédiaires entre la municipalité et leur génération et mettent en place des projets concrets pour la ville : instauration d'espaces sans tabac autour des écoles, opération « Nettoyons la nature », rencontres intergénérationnelles...



47 jeunes
conseillers
sont élus pour
représenter
leurs camarades
jusqu'à 2026.



VOYAGER

Séjour découverte

Chaque année, avant leur entrée au collège, nos élèves de CM2 ont la chance de pouvoir partir en séjour découverte, financé majoritairement par la Ville. Une belle occasion pour les enfants de s'ouvrir sur le monde, de partager des moments privilégiés avec leurs camarades et de gagner en indépendance.

Vos interlocuteurs

Pour la vie scolaire et les centres de loisirs

Service éducation

1 rue Pharaon De Winter, 1^e étage
03 28 50 06 08 / education@ville-bailleul.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(sur rendez-vous)

Pour les activités associatives

Maison de la vie associative et citoyenne

276-278 rue de Lille
03 28 50 06 19 / associations@ville-bailleul.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Pour le règlement de vos activités municipales

Service régie

Hôtel de Ville - Grand'Place
03 28 50 06 09 / regies@ville-bailleul.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h (le jeudi de 10h à 12h)
et de 13h30 à 17h,
et le 1^{er} et 3^e samedi du mois de 9h à 12h

